



## Mairie de La Roque Alric

Ouverture le lundi de 9h à 12h puis de 14h à 16h et mercredi de 9h à 12h

☎ 04 90 62 96 71

mairie.laroquealric@outlook.fr

### Arrêté de police de circulation N°2022-01

Le Maire de la Roque Alric,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212 1 et L 2212 5, L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L 113 2,

Vu l'arrêté préfectoral fixant les règles de conservation et de surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 17/01/2022, de la société CPCP-TELECOM, 15, Traversé de Brucs, 06560 VALBONNE, représentée par Hamed Chaïb pour l'implantation d'un poteau télécom (686823) à Le Bramadou, 84190 La Roque Alric, prévue à compter du 31 janvier 2022 pour une durée de 15 jours.

#### ARRÊTE :

**Article 1** - les travaux décrits ci-dessus sont autorisés.

**Article 2** - la circulation de tout véhicule est autorisée mais le stationnement et le dépassement des véhicules légers et des poids lourds est interdit dans le lieu-dit Le Bramadou lors des interventions de l'entreprise à compter du 31 janvier 2022 et pour une durée de 15 jours pour l'implantation d'un poteau télécom (686823).

**Article 3** - la société CPCP-TELECOM devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants. Elle devra en particulier installer la signalisation réglementaire de ses chantiers et sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité précitées.

**Article 4** - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 5** - le présent sera affiché en mairie.

La présente autorisation est donnée à titre précaire et révocable, sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à La Roque Alric, le 2 février 2022

Le Maire

José LINHARES

